



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Le 28 septembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Josiane POINFOUX, Charles LENOIR, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Evelyne LEROY, Jonathan NOEL, Rémy PONTY

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Céline DURVICQ À Marie LE COUSIN, Christian LETEURTRE À Elisabeth BIDEAUX, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE,

### **Excusé(s) :**

Cécile GALHAUT

### **Absent(s) :**

Paul BONMARTEL

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **ARMADA 2023 - ORGANISATION DE LA DESCENTE EN SEINE DU 18 JUIN 2023 : AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE - CM/23/108**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le dimanche 18 juin dernier a eu lieu la descente en Seine de l'ensemble des bateaux présents lors de l'Armada 2023.

Les 19 communes riveraines de cet événement ont saisi cette opportunité et ont veillé au bon déroulement de cette manifestation (stationnement, circulation, propreté, animations diverses...).

Au titre de sa compétence tourisme et avec une volonté d'apporter son aide aux petites communes largement représentées sur le trajet de la grande parade, la Métropole a souhaité soutenir ces communes.

Ainsi, la Métropole a mis en place une subvention dans la limite de l'enveloppe globale de 30 000€ destinée à accompagner les 19 communes engagées dans des frais liés à la descente en Seine.

Dans le cadre de la grande parade du 18 juin 2023, la Ville a organisé une animation en bord de Seine. Le coût de cette manifestation a été de 8 449,06€ réparti comme suit :

Exposition ADIAS ACH	3 000,00 €
Agents de sécurité	2 128,90 €
SACEM - concerts	48,37 €
Animations (structures gonflables - jeux en bois)	1 377,60 €
Repas artistes	300,00 €
Entretien des sanitaires chimiques	636,19 €
Poste de secours	958,00 €
TOTAL	8 449,06€

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Métropole dans les conditions visées ci-dessus.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le courrier de la Métropole Rouen Normandie en date du 11 septembre 2023,  
**VU** le rapport de Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de l'organisation de la descente en Seine le 18 juin 2023 lors de l'Armada 2023.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 29 septembre 2023

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

